

patrimoine.

patrimoine.orient.bzh
Archives et patrimoine, ville d'art et d'histoire

- [Facebook](#)
- [Instagram](#)

[Billetterie](#)

- [Recherche](#)
- [Anita Conti](#)
- [Expositions](#)
- [Histoire](#)
- [Archives en ligne](#)
- [Images en ligne](#)
- [Incontournables](#)
- [Billetterie](#)

1. [Accueil](#)
2. [Histoire](#)
3. [Architecture](#)
4. [Etablissements scolaires](#)
5. Collège du Bois-du-Château

Collège du Bois-du-Château

Si le Bois-du-Château est un nouveau quartier de la Reconstruction, sa dénomination est ancienne. Jadis rattaché à la commune de Ploemeur puis de Keryado (1901-1947), le quartier doit son nom au bois qui entourait le château de Tréfaven. Les terres, qui appartenaient à la seigneurie de Tréfaven, abritaient la petite forêt du château de Tréfaven. Le bois, qui s'étend jusqu'à Kerdual, composé essentiellement de hêtres, est rasé en 1805 suite au décret impérial du 6 mars 1805 qui transforme le château de Tréfaven en poudrière. Ce défrichage permet alors à cette zone déjà rurale d'y exploiter de nouvelles terres fertiles. En 1964, c'est l'implantation d'un lycée sur une surface de 50 000 m² qui est envisagée au Bois-du-Château. Cette idée est vite abandonnée.

Par délibération du conseil municipal du 26 juin 1965, il est décidé de confier aux Ponts-et-chaussées la maîtrise d'œuvre d'un collège à construire à Lorient-Keryado. L'architecte qui est retenu pour dessiner les plans du collège est le breton Yves Guillou (1915-2004) qui ouvre son cabinet à Vannes en 1947. Lors de la première période de la Reconstruction, son jeune âge le cantonne à des travaux de subalterne. Malgré tout, il travaille à la restauration de deux immeubles lorientais sous le contrôle exigeant de l'architecte en chef de la Reconstruction Georges Tourry.

Il réalise à Lorient de nombreuses constructions : le gymnase de la rue Carnot, le bureau des douanes, la direction départementale de l'équipement, le collège de Kerolay, le centre de formation des mécaniciens François Toullec, le centre de formation pour adultes de la Cardonnière, le lycée Saint-Joseph et sa chapelle, les abattoirs du Scorff, des maisons individuelles.... Il dresse les plans du collège en 1965. Durant ses études à Rennes, il rencontre le sculpteur Francis Pèlerin (1915-1998) avec qui il se lie d'amitié. C'est dans le cadre du 1 % artistique du coût total de la construction des bâtiments scolaires que l'architecte fait appel à son ami sculpteur en 1967 pour réaliser une sculpture qui trône à l'entrée du site, devant le bâtiment administratif.

Le 18 janvier 1966, l'inspecteur d'académie écrit au maire de Lorient pour l'informer qu'il souhaite que le collège d'enseignement secondaire mixte de Keryado (futur CES Jean Le Coutaller) dont la construction doit être incessamment entreprise, soit ouvert en septembre prochain. Selon lui, cette proposition pourra être prise en considération dans l'hypothèse d'un accord écrit de la municipalité stipulant que la Ville s'engage à assurer le logement du personnel administratif du nouvel établissement. Dès le 27 janvier, le maire lui répond positivement, « soucieux de voir s'édifier le plus rapidement possible cet établissement mais qu'une telle décision ne peut être entérinée qu'après notification du conseil municipal. Il précise également que ce collège ne connaîtra pas de période transitoire comme par exemple le collège de Kerentrech pendant laquelle il serait géré comme un établissement municipal. Le maire souhaite en effet opter pour une nationalisation dès l'ouverture de l'établissement. Pour cela, il est urgent d'établir une convention avec l'État fixant notamment les proportions dans lesquelles la ville participera aux dépenses de fonctionnement. Il souhaite encore que pour les locaux mis à la disposition du ministère de l'Éducation nationale, la ville, propriétaire de l'immeuble, en assume les grosses réparations et les dépenses d'entretien et que les équipements, en vertu du décret du 27 novembre 1962 relatif aux modalités de financement de l'équipement scolaire des établissements de second degré, soit entièrement à la charge de l'État. Pour le personnel, dans l'hypothèse où le collège serait géré un temps comme un établissement municipal, la ville s'engagerait à assurer la rémunération des agents maintenus jusqu'à leur nomination dans les cadres d'État. Arguant que la municipalité se bat depuis des mois pour la construction d'un collège, le maire demande aux conseillers de l'autoriser à signer la convention de nationalisation et à donner son accord à la création du collège d'enseignement secondaire de Lorient-Keryado. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le collège d'enseignement secondaire de Keryado ouvre ses portes le 8 octobre 1966. En février 1967, le collège de Keryado est encore municipal. Le 26 janvier 1968, alors que le collège est en activité depuis plus d'un an, le maire propose au conseil municipal de lui donner un nom différent de celui du quartier sur lequel il est implanté. Il propose de le

dénommer Jean Le Coutaller. Fils d'instituteur, Jean Le Coutaller fait également sa carrière dans l'enseignement. Il entre en résistance face à l'occupation allemande. Député après la Seconde Guerre mondiale, sous-secrétaire d'État aux anciens combattants, il est maire de Lorient de 1953 à 1959 et se dépense énormément pour la reconstruction de la ville. Pour le maire Yves Allainmat, donner son nom au collège alors qu'il a déjà été donné à une rue, « *serait rappeler à tous les Lorientais, aux jeunes en particulier, un exemple de droiture, d'honnêteté, de désintéressement et de dévouement au bien public.* » Adopté à l'unanimité par le conseil municipal le 26 janvier 1968, le collège d'enseignement secondaire de Keryado est dénommé Jean Le Coutaller. Le maire stipule toutefois que cette situation ne durera que provisoirement, le temps d'édifier les logements prévus au sein de l'établissement.

La réception définitive des travaux étant imminente, le conseil prévoit une inauguration officielle pour le mois de mars. Elle aura en fait lieu le 20 avril 1968.

Le 2 octobre 1970, le directeur départemental de l'équipement adresse une lettre au maire pour l'informer que le coût total des travaux est alors de 5 408 492 francs. De plus, la ville a fait installer une sonorisation qui lui a coûté 950 francs. S'agissant en fait d'un bâtiment municipal, le conseil du 30 décembre 1970 décide à l'unanimité que la dépense doit être constatée pour être entièrement prise en charge dans la comptabilité communale et inscrite au budget en vue de son amortissement.

Pour les activités sportives, le collège va se servir des infrastructures du stade du Bois-du-Château. Souhaité dans le plan d'urbanisme, l'administration municipale prévoit un complexe sportif avec une halle des sports, trois salles de sport, un stade, une piste d'athlétisme, un logement de gardien, une piscine couverte, un club-house pour le tennis et une maison des jeunes. L'avant-projet, a été élaboré dès décembre 1967 par les architectes André Schmitz et Jean Barthe. Le 28 septembre 1970, la première tranche de travaux est achevée et le complexe est mis en service en mai 1972.

Le gymnase, avec sa toiture particulière de coque de bateau inversée, prévu dans le cadre du concours des 2 000 complexes sportifs évolutifs couverts (COSEC), est ouvert le 28 mars 1973 alors qu'il n'est pas complètement achevé. Conçu par les architectes Félix Le Saint, Rogé Beauvir, Nassim Bigio et Jacques Olivier, il est le seul exemple sur Lorient de modèle Cosec. Le permis de construire a été délivré le 31 août 1972. Le 6 juin 1973, a lieu la réception provisoire des travaux. L'édifice, fermé en juillet 1991, fait l'objet d'une restauration suite à l'effondrement de la toiture. La structure d'origine en lamellé-collé est consolidée par notamment le remplacement des poteaux extérieurs et la pose d'une structure d'acier. La salle restaurée ouvre en janvier 1992.

Le 13 mai 1974, la piste d'athlétisme de 400 mètres est équipée d'un revêtement en élasthanne, une première en France, mise au point par la société Rol-Lister. Les travaux d'installation commencent au début du mois de mars 1974 et sont totalement achevés à la mi-juin.

Le 9 octobre 1973, le principal du CES mixte Jean Le Coutaller sollicite un accord de l'administration municipale pour la réalisation de travaux au titre des travaux déconcentrés. L'ensemble du projet qu'il présente vise à améliorer la sécurité dans les différents

bâtiments qui composent l'établissement scolaire.

Le 4 avril 1975, la direction départementale de l'équipement informe qu'une enveloppe de subventions est attribuée pour des travaux de sécurité (création d'issues de secours pour réfectoire, aménagement d'accès pour des véhicules d'incendie...) Le conseil autorise le maire à lancer l'appel à la concurrence le 21 mai 1975. L'entreprise adjudicataire est l'entreprise Le Beux père et fils située 17 avenue Melchior à Lorient pour des travaux de sécurisation des collèges de Keryado, Kerentrech et Nouvelle-Ville ainsi qu'au lycée technique Colbert.

Le 1^{er} décembre 1975, le principal écrit à nouveau pour solliciter à nouveau la réalisation de travaux. Il s'agit du carrelage de deux salles (140 m²), de pose de plinthes plastiques, de cloison demi vitrée pour séparation dans la salle des surveillants et de modification de l'installation de chauffage dans cette même salle. Le conseil accepte la demande à la condition d'une subvention de la part de l'Éducation nationale.

Le 16 mars 1976, l'inspecteur d'académie informe le maire qu'un groupe de deux classes mobiles du parc national est affecté par le recteur au CES Jean Le Coutaller. Bien que les dépenses de fournitures et d'installations sont entièrement à la charge de l'État, l'établissement étant la propriété de la commune l'accord de la ville est nécessaire sur plusieurs points : prêt du terrain nécessaire à l'implantation, sauvegarder et entretenir le bâtiment pendant la durée de son installation, mesures pour le stockage éventuel du matériel et à libérer le local lors de la décision rectorale de transfert.

Le 10 juin 1976, la DDE prévient le maire que des travaux d'aménagement sont à entreprendre pour un centre de documentation et d'information. Le coût est de 3 130 francs pour une subvention qui représente 69,25 %. Les travaux consistent en la modification de locaux existants avec démolition de maçonnerie, ouverture d'une baie pour communication avec le local voisin, pose d'une porte, raccords de peinture et modification de l'installation électrique.

Le 30 novembre 1977, une visite de la commission locale de sécurité dans les différents locaux du collège, a pointé le besoin de travaux visant à la sécurité des élèves et des membres de l'enseignement. Bien que le bâtiment ait été agréé en 1974, pour le maire ces travaux sont nécessaires suite à l'incendie de la discothèque le 5-7 qui a fait 146 morts à Saint-Laurent-du-Pont (Isère) et certainement créé une psychose. Le 1^{er} mars 1978, le conseil donne son accord au lancement des travaux mais sollicite une subvention du ministère de l'éducation. Le 6 avril 1978, le conseil donne un avis favorable à l'implantation d'un atelier complémentaire. Le préfet de région ayant retenu cette opération sur l'exercice 1978, la direction et la responsabilité des travaux est confiée à l'État le 25 octobre 1978. La Ville garde à sa charge la mise à disposition d'un terrain au CES, d'en assurer la desserte extérieure et la mise en état de constructibilité et de financer 32,03 % de l'opération. Le 20 décembre 1978, suite à une visite avec le chef d'établissement, le ravalement complet (maçonnerie et menuiserie sur les bâtiments administration, externat, restauration et chaufferie) est décidé. Le même jour, les travaux au titre du programme économies d'énergies dans les établissements scolaires sont validés. Après contrôle, les travaux représentent la somme de 110 000 francs. Un arrêté préfectoral du 29 juin 1979 attribue la subvention forfaitaire de 76 624 francs à la ville de Lorient par le ministère de l'éducation.

Cinq entreprises sont consultées le 13 juillet qui suit et le 30 août le procès-verbal d'ouverture de plis est dressé. L'entreprise Guiban de Lanester est retenue par le conseil municipal du 11 septembre 1979. Le 16 octobre, le principal informe l'administration municipale que des travaux supplémentaires pour économies d'énergie, à réaliser dans les meilleurs délais pour un montant de 10 000 francs subventionnables, sont nécessaires.

Il écrit à nouveau au maire le 19 mars 1980 pour l'informer du mauvais état de l'ensemble des tuyaux équipant les postes d'incendie. La course aux économies d'énergie étant devenue un sujet important, le principal écrit le 3 juin 1980 au maire pour le prévenir que suite à une étude des services de Gaz de France, le remplacement du fuel domestique par du gaz naturel permettrait une plus grande souplesse dans la modulation du chauffage induisant ainsi des économies d'énergie. Ce nouveau projet est approuvé par le conseil du 17 septembre 1980 et validé à nouveau par celui du 22 octobre suivant.

Le réseau de chauffage central du bâtiment scolaire présente d'importantes fuites dans la partie enterrée. Le 24 novembre 1980, le principal prévient l'administration et une solution temporaire est mise en place. La fuite est compensée par un apport continu d'eau froide. Pour éviter une intervention d'urgence et coûteuse, il est envisagé, afin de palier aux défaillances, de remplacer les conduites enterrées par un réseau en vide sanitaire sous le réfectoire et l'internat avec un caniveau visitable sur une portion de cour. Le 23 décembre, le conseil donne son accord à la réalisation des travaux. Le 25 mars 1981, pour une complète efficacité du programme économies d'énergie entrepris au collège, le conseil décide la rénovation du circuit de chauffage des locaux d'administration, des logements et de l'atelier. Les 11 août et 9 décembre, la Ville est notifiée par des arrêtés préfectoraux de l'attribution d'une subvention dans le cadre du programme économies d'énergie. Suite à cela, le 5 mai 1982, après examen de la commission d'appel d'offre, sur les 10 entreprises soumissionnaires, les Établissements Mamelet-Jallet sont retenus. À cette rénovation s'ajoute le remplacement d'un générateur d'eau chaude sanitaire. Le tout est validé au conseil municipal du 27 mai 1982. Le 14 octobre, un avenant au marché est décidé. En effet, lors de l'exécution des travaux, l'entreprise adjudicataire a constaté que les conduites étaient enterrées sous une couche de remblai de 80 centimètres sans la protection d'un caniveau. Afin d'y remédier et de permettre une meilleure maintenance du nouveau caloporteur, un caniveau avec dalles maçonnées, qui n'avait pas été budgété a été mis en place. De plus, une conduite d'eau en fonte, déjà vétuste, a été remplacée par une canalisation en polyéthylène. Ces travaux complémentaires sont couverts par les subventions allouées qui ont été suffisantes.

Le 9 juillet 1982, le principal écrit pour alerter de la nécessité de doter certains locaux de son établissement d'une protection anti-vol. Ces travaux soumis au conseil municipal le 14 octobre suivant, sont adoptés à l'unanimité.

Le bâtiment des locaux scolaires étant situé en bordure d'une voie latérale qui donne accès à la pénétrante, des nuisances auditives sont constatées. Le remplacement des châssis vitrés sur la façade Nord permettrait d'en réduire les effets mais également d'améliorer le confort thermique de l'édifice. Sous réserve d'une subvention au taux le plus élevé, le conseil du 29 septembre 1983 se prononce pour, à l'unanimité.

En 1994, le restaurant est aménagé en self et est doté d'une cuisine moderne.

Le 26 février 1999, le conseil général du Morbihan décide de lancer la restructuration du collège du Bois-du-Château. À son arrivée en 1997, le principal, Gérard Le Moigne, fait du dossier de rénovation un axe prioritaire de son action. En effet, depuis sa construction en 1966, l'établissement n'a pas connu de rénovation importante mise à part celle du restaurant. Plusieurs fenêtres ne ferment plus entièrement, les laboratoires de sciences naturelles ne sont plus adaptés et vétustes. Pour le principal, « comment donner goût au travail scolaire à des élèves souvent de familles modestes, si ceux-ci ne baignent pas dans un univers propice aux études, doté des dernières technologies. » En 2000, l'architecte lorientais Patrick Caubert est retenu pour la restauration et l'agrandissement du collège. Les travaux de la première tranche démarrent le 15 octobre 2002. Le 10 juin 2003, avec seulement une semaine de retard sur le planning, les élèves et les professeurs investissent l'aile droite du bâtiment scolaire entièrement rénovée, jusqu'aux tableaux noirs et aux craies qui sont remplacés par des tableaux blancs à feutres. En neuf mois, le visage du collège est complètement modifié : place au verre et à l'acier. Les couloirs retrouvent une dimension humaine, et il n'est plus utile de devoir hurler pour se faire entendre dans les classes. La deuxième phase de travaux qui a déjà commencé, prévoit notamment la construction un amphithéâtre de 80 places incluant une salle vidéo et une salle multimédia prévue d'être achevée pour février 2004.

À la rentrée 2009, comme pour les autres collèges publics de Lorient, une option chinois ouvre à Kerentrech en 6^e avec 35 enfants qui ont fait ce choix. Les cours qui durent deux fois une heure trente par semaine, sont dispensés en alternance au collège Jean Le Coutaller et à celui de Kerentrech.

Le 18 janvier 2017 est inauguré l'école Digiskol dans les locaux du collège Jean Le Coutaller pour répondre aux besoins d'emplois dans le numérique.

En 2022, le collège Jean le Coutaller est tête de réseau d'un Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) de 39 établissements scolaires situés sur le territoire de Lorient.

Comme le collège de Kerentrech, l'établissement ferme définitivement en juin 2022. Les deux collèges laissent place à un seul établissement qui ouvre en septembre 2022 : le collège de Tréfaven.



Horaires d'ouverture des Archives

Hôtel Gabriel

La salle de lecture des Archives municipales est ouverte, sur rendez-vous uniquement,

du mardi au jeudi après-midi, de 14h à 17h.

02 97 02 23 29 - archives@lorient.bzh

[Contacter le Patrimoine](#)

[Contacter les Archives municipales](#)

Kiosque



© 2018 - Site officiel des Archives et du patrimoine de la Ville de Lorient

- [Plan du site](#)
- [Données personnelles](#)
- [Mentions légales](#)
- [Contact](#)

- [Imprimer](#)

- [PDF](#)
- [Partager](#)
[Facebook](#)[Twitter](#)[Addthis](#)

[Retour en haut](#)